

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-071

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame JANNIN Marie-Ange – 2 Avenue Leclerc 59470 WORMHOUT et afin d'effectuer un déménagement au 2, Avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 2, Rue de l'Eglise, et ce, **le mardi 30 Avril 2024 de 7h à 19h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 24/04/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Dilien DERAN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/04/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Dilien DERAN